



La Propriété Intellectuelle dans la Recherche

Olivier Deloche
11 mai 2011

Sommaire



- ◆ Les catégories de droits de propriété intellectuelle
- ◆ Les conditions pour obtenir une protection légale
- ◆ La titularité des droits

Protection des résultats de la recherche



La recherche est une source d'innovation et peut donc avoir une valeur commerciale

Mais les résultats scientifiques = des **biens immatériels**

Caractéristique des biens immatériels



Biens immatériels sont des biens créés par l'esprit humain, de nature non physique, comme un service ou une connaissance. Ils ont été distingués des biens matériels car on ne peut pas nécessairement y appliquer les mêmes logiques de propriété et d'échange.

- Les biens immatériels sont des biens non excluables

Quelles protections juridiques pour les biens immatériels?

Système de la propriété intellectuelle



Propriété intellectuelle



Propriété littéraire et artistique

- Droit d'auteur
- = pas d'exigence d'enregistrement

Propriété industrielle

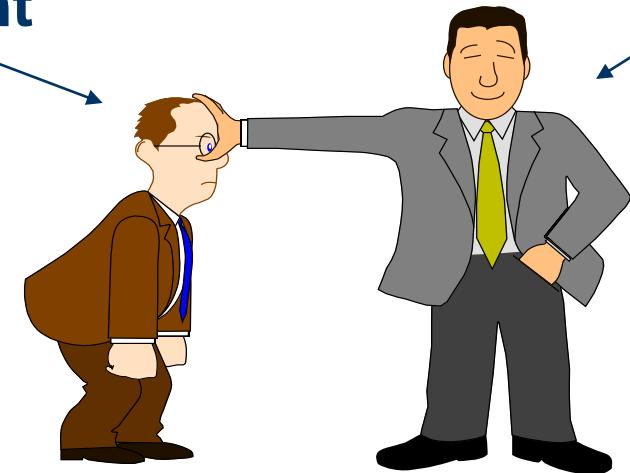
- Brevets
- Marques et signes distinctifs
- Design
- Protection de variétés végétales
- = requiert un enregistrement
- Savoir faire
- = Secret

Octroi de droits exclusifs



Concurrent

Société



Exclusivité

Confère le droit d'exclure les tiers

Droit d'auteur (loi sur le droit d'auteur - 1992)



- ◆ Oeuvre produite par l'esprit humain (\neq création par un ordinateur, un animal...)
- ◆ Littéraire ou artistique: liste non exhaustive d'oeuvres
- ◆ Caractère individuel (originalité)
- ◆ Protection indépendante de la valeur et de la destination

Etendu de la protection



- ◆ Protection sans formalités
- ◆ Protection dès la création de l'oeuvre
- ◆ Droits moraux (paternité, intégralité, divulgation)
- ◆ Droits patrimoniaux (reproduction, distribution, représentation)
- ◆ Durée: 70 ans après le décès de l'auteur (logiciels: 50 ans)

Droit des marques (loi sur la protection des marques, 1992)



- ◆ Le droit des marques protège le titulaire d'un signe (marque) propre à distinguer les produits /service de son entreprise
Ex: marques verbales, figuratives, combinées, tridimensionnelles, sonores et olfactives.
- ◆ Conditions de protection: absence de motifs d'exclusion
- ◆ Nécessité d'enregistrer la marque
- ◆ Obligation d'usage de la marque sous peine de nullité après un délai de 5ans
- ◆ Durée: 10 ans avec renouvellement possible indéfiniment

Designs industriels (loi sur les designs, 2001)



- ◆ Le droit du design protège les créateurs de formes innovatrices de produits = protection de la forme.
- ◆ Conditions: nouveauté, originalité et absence de motifs d'exclusion
- ◆ Enregistrement nécessaire
- ◆ Durée: 5 fois 5 ans maximum

Protection des obtentions végétales (loi LPOV et convention UPOV)



- ◆ Protection spécialement adapté au processus d'amélioration des plantes par croisement biologique ≠ OGM
- ◆ Conditions: nouvelle, distincte, homogène et stable
- ◆ Enregistrement nécessaire
- ◆ Durée: minimum 15 ans
- ◆ Eviter une double protection: Brevet et UPOV
- ◆ Privilège de l'agriculteur

Brevets (loi sur les brevets d'invention, 1954, en révision)



- ◆ Le droit de brevet protège les créateurs d'inventions
- ◆ Conditions: inventions nouvelles, inventives et utilisables industriellement
- ◆ Enregistrement: demande de brevet
- ◆ Description de l'invention
- ◆ Durée : 20 ans à compter de la date du dépôt

Limites du droit exclusif des brevets



- ◆ Durée
- ◆ Usage privé
- ◆ Usage scientifique; privilège de la recherche
- ◆ Pas de droit d'utilisation ou de vente. Autorisation nécessaire à la commercialisation de l'invention brevetée (ex: produits thérapeutiques)
- ◆ Pas de garanties commerciales

Le savoir-faire (textes internationaux)



- ◆ Notion mal définie mais généralement englobe les procédés, formules de fabrication et autres innovations qui ne peuvent faire l'objet d'une protection par le droit de brevets.
- ◆ La protection du savoir-faire est conditionnée à son caractère **secret**.
Conditions: informations identifiables, maintenues secret et avoir une valeur commerciale
- ◆ Pas de formalités administratives
- ◆ Durée illimitée

Titularité des droits de propriétés intellectuelles (1)



- ◆ **Principe:** celui qui crée le bien immatériel est titulaire des droits de PI sur ce bien
- ◆ **Exception:** titularité d'un tiers sur les droits de PI (p.ex. Employeur)

Loi sur l'université (LU)

Art. 15 al.1:" A l'exception des droits d'auteur sur les publications, **l'université est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur toutes les créations intellectuelles ainsi que les résultats de recherches**, y compris les programmes informatiques, obtenus dans l'exercice de leurs fonctions par les personnes ayant une relation de travail avec l'université".

Titularité des droits de propriétés intellectuelles (2)



En tant qu'employé de l'Université:

- ◆ Vous avez le devoir d'annoncer toute invention
- ◆ Unitec a la responsabilité de protéger votre invention et de payer les frais afférents
- ◆ Vous êtes cité comme inventeur ou auteur
- ◆ En cas d'exploitation commerciale de cette invention, Unitec négocie les redevances avec l'exploitant
- ◆ Les inventeurs (33%), le laboratoire (33%), l'Université (33%)

Concl (1): PI incite le développement des nouveaux produits



R&D des médicaments est essentiel pour la société
mais

- Développement difficile (techniquement) et coûteux
- Facile à copier (synthèse chimique, recombinant)

Solution:

Brevets pour inciter les sociétés pharma/ biotech à développer des nouveaux produits thérapeutiques

Concl (2): PI favorise la création de nouvelles sociétés



- ◆ Pour les start ups technologiques, la valeur d'un business est principalement basée sur la propriété intellectuelle (brevets, savoir faire....)
= impératif de discuter de la PI et de sa protection avant de se lancer dans un projet commercial

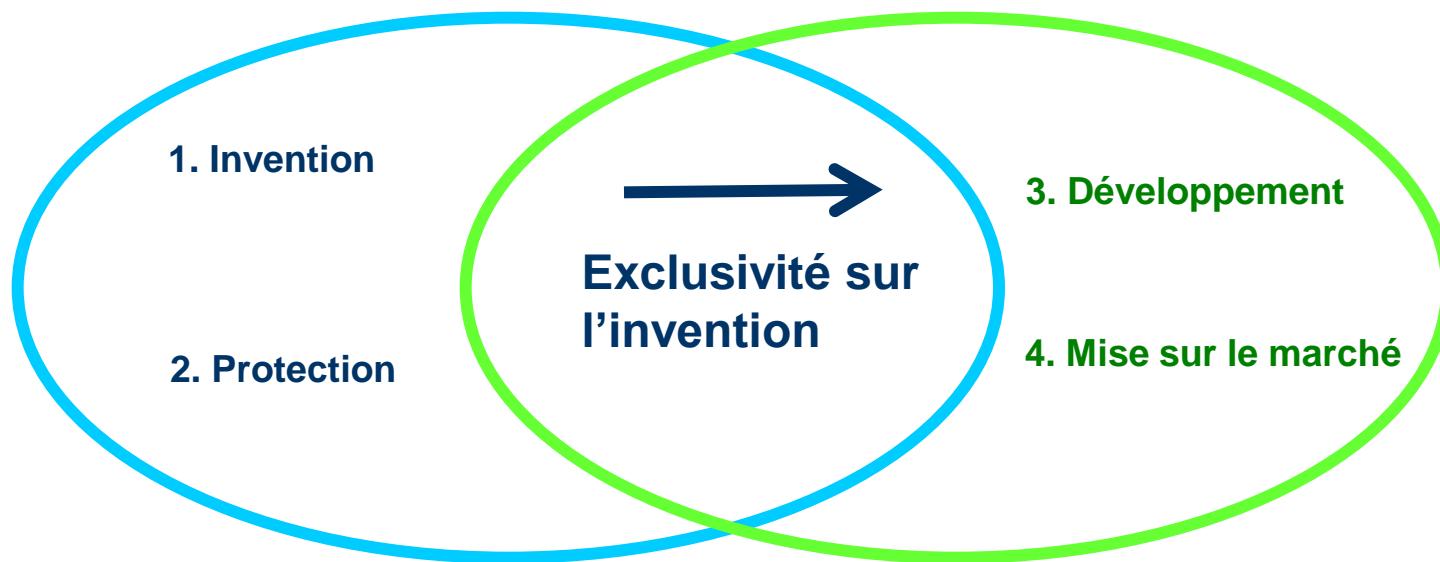
Concl (3): PI facilite le transfert de technologies



UNIVERSITE

INDUSTRIE

Transfert de technologies



Publicité innovante: 10 ans de recherche et 22 brevets pour développer le Gillette Fusion



MERCI

